

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
21 novembre 2018
Français
Original : anglais

Cinquième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 23 octobre 2018, à 10 heures

Président : M^{me} Bird (Australie)

*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Ruiz Massieu

Sommaire

Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière
de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 138 de l'ordre du jour : Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (suite) (A/73/443)

1. **M^{me} Beagle** (Secrétaire générale adjointe à la gestion) dit que, depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la cinquième séance de la Commission, le 16 octobre 2018, les paiements reçus ont porté à 145 le nombre d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire ; à 55 le nombre d'États Membres qui ont acquitté l'intégralité de leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix ; et à 45 le nombre d'États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs contributions pour toutes les catégories. Des contributions au budget ordinaire ont été reçues de deux États Membres ; des contributions au maintien de la paix ont été reçues de 10 États Membres ; et des contributions pour les tribunaux internationaux ont été reçues de deux États Membres.

2. Des informations détaillées sur les montants dus au titre des contingents et des unités de police constituées et du matériel appartenant aux contingents, ainsi que sur l'exposé et la déclaration qu'elle a présentés à la cinquième séance de la Commission le 16 octobre 2018, sont affichées sur le site Web de la Cinquième Commission. Le Secrétariat est résolu à ce que l'Organisation s'acquitte de ses obligations envers les États Membres qui fournissent des contingents et du matériel aussi rapidement que le permet sa situation de trésorerie.

3. **M. Ahmed** (Égypte), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le Groupe est préoccupé par la situation de trésorerie précaire de l'Organisation, dont les déficits se creusent et apparaissent plus tôt dans l'année. Il a en outre noté que le déficit de trésorerie avait été comblé par des prélèvements sur les comptes de missions de maintien de la paix clôturées, ce qui n'était pas une pratique budgétaire saine et viable.

4. Si des progrès notables ont été accomplis dans la réduction des montants dus aux pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, il est inacceptable que des paiements continuent d'être dus à 76 États Membres, dont la plupart sont des pays en développement. Il est en outre ironique que les deux pays auxquels les sommes les plus importantes sont dues aient également réglé intégralement leurs contributions.

5. Il exprime la gratitude du Groupe aux États Membres qui ont réduit le montant de leurs contributions non acquittées. Si un plus grand nombre d'États ont acquitté l'intégralité de leurs contributions qu'un an auparavant, l'Organisation des Nations Unies vit dans une plus grande incertitude en 2018 qu'au cours des années précédentes. Le Groupe comprend les États Membres qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté et félicite les États qui se sont efforcés de verser leurs contributions statutaires en dépit des problèmes internes qu'ils connaissent.

6. Le non-paiement des contributions mises en recouvrement, en particulier la retenue délibérée et unilatérale des contributions, a entraîné des difficultés pour l'Organisation. Plus de la moitié de toutes les contributions non acquittées peuvent être imputées à un seul État Membre. Il est inacceptable que les États Membres qui insistent pour maintenir des privilèges spéciaux et demandent que leurs contributions soient plafonnées ne respectent pas leurs engagements financiers envers l'Organisation. Les États qui revendiquent le droit à de tels privilèges doivent s'acquitter pleinement, dans les délais et sans conditions, des responsabilités découlant de leur position.

7. L'Organisation doit être financièrement stable pour fonctionner efficacement et s'acquitter de ses mandats. Toutes les parties prenantes doivent donc s'acquitter de leur obligation légale de supporter les dépenses de l'Organisation. Les États Membres qui appuient le plus vigoureusement la réforme de l'Organisation des Nations Unies doivent permettre au Secrétaire général de la mettre en œuvre en versant l'intégralité de leurs contributions statutaires dans les délais et sans conditions. Si ces États éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs contributions, ils sont encouragés à envisager de présenter des échéanciers de paiement pluriannuels.

8. **M^{me} Lee** (Singapour), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), dit que l'ASEAN juge encourageant que davantage d'États Membres aient versé l'intégralité de leurs quotes-parts au titre du budget ordinaire et des opérations de maintien de la paix que l'année précédente. L'ASEAN félicite les États qui se sont efforcés de s'acquitter de leurs contributions en dépit des difficultés qu'ils rencontrent sur le plan interne. Elle salue également les efforts déployés par le Secrétariat pour rembourser les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, qui ont consenti d'immenses sacrifices au nom de la paix et de la sécurité.

9. L'Organisation doit être dotée de ressources suffisantes pour fonctionner efficacement et s'acquitter de ses mandats. En vertu de la Charte des Nations Unies, les États Membres ont l'obligation de fournir au Secrétaire général des ressources suffisantes pour exécuter les mandats qu'ils ont approuvés, à charge pour le Secrétariat de les gérer de manière efficace et rationnelle. À cet égard, l'ASEAN est déçue de constater que, malgré l'augmentation du nombre d'États Membres qui ont versé leurs contributions, la situation financière de l'Organisation reste précaire, alors que les réserves du budget ordinaire, à savoir le Fonds de roulement et le Compte spécial sont épuisées. Cette situation a contraint le Secrétariat à combler le déficit par des avances prélevées sur les fonds d'opérations de maintien de la paix clôturées, ce qui n'est pas une pratique budgétaire saine et viable.

10. L'incertitude financière de l'Organisation résulte du non-paiement des contributions mises en recouvrement et, dans certains cas, de la retenue délibérée et unilatérale de contributions. Un État Membre représente plus de la moitié de toutes les contributions dues à l'Organisation des Nations Unies. Au 30 septembre 2018, date limite fixée pour l'établissement du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies (A/73/443), trois membres permanents du Conseil de sécurité n'avaient pas réglé leurs contributions au financement des opérations de maintien de la paix, y compris au titre des missions pour lesquelles ils avaient assumé les fonctions de corédacteurs. Notant les informations actualisées fournies par le Secrétaire général au sujet des derniers versements effectués par les principaux fournisseurs de contingents aux opérations de maintien de la paix, l'ASEAN encourage ces États Membres à continuer de régler leurs quotes-parts pour démontrer leur soutien au multilatéralisme et aux institutions multilatérales. Elle rappelle que les responsabilités particulières en matière de maintien de la paix et de la sécurité supposent des obligations financières et qu'il incombe à tous les États Membres de s'acquitter intégralement, ponctuellement et sans conditions de leurs engagements financiers envers l'Organisation.

11. Malgré l'augmentation constante des contributions mises en recouvrement auprès d'eux ces dernières années, les États membres de l'ASEAN restent déterminés à s'acquitter de leurs obligations financières au titre de la Charte. Les déclarations politiques en faveur du multilatéralisme doivent s'accompagner d'actions concrètes. Tous les États Membres doivent assumer leurs responsabilités juridiques et politiques et fournir au Secrétaire général

les ressources nécessaires à l'exécution des mandats et des réformes de sorte que l'Organisation puisse relever les défis en temps voulu et efficacement.

12. **M. De Preter** (Observateur de l'Union européenne), s'exprimant aussi au nom de l'Albanie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro et de la Serbie, pays candidats ; de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association ; et, en outre, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, déclare que la responsabilité de garantir la bonne santé financière de l'Organisation des Nations Unies incombe tout à la fois aux États Membres et à l'Organisation elle-même, et que c'est une condition fondamentale pour que l'Organisation ait la capacité de remplir ses innombrables mandats et missions. Pour l'Union européenne, la promotion d'une saine gestion financière à l'Organisation des Nations Unies est une priorité. Il appartient à chaque État Membre de régler l'intégralité de ses contributions mises en recouvrement dans les meilleurs délais et sans conditions.

13. L'Union européenne note avec préoccupation que le montant des contributions non acquittées est plus élevé que l'année précédente. Il encourage donc les États Membres, en particulier ceux qui ont des arriérés pour 2018, à verser leurs quotes-parts intégralement dès que possible, afin d'éviter de graves problèmes de trésorerie dans les derniers mois de 2018. À cet égard, l'Union européenne remercie les États Membres qui ont effectué des versements depuis la présentation de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies à la cinquième séance de la Commission, le 16 octobre 2018.

14. La santé financière dépend non seulement de la réception fiable des fonds, mais aussi des normes appliquées à l'utilisation de ces fonds. L'Organisation des Nations Unies doit poursuivre ses efforts visant à dépenser de manière plus avisée et responsable dans la limite des montants budgétaires approuvés. Sa délégation est convaincue que la réforme de la gestion renforcera la transparence et la responsabilisation.

15. Les États membres de l'Union européenne sont déterminés à fournir à l'Organisation les ressources nécessaires à l'accomplissement de ses tâches. Cependant, il est encore possible d'améliorer largement la manière dont elle fonctionne en recherchant des sources d'économies et d'efficacité supplémentaires et en favorisant une redéfinition substantielle des priorités d'action et l'obtention de résultats.

16. **M. Cheshire** (Nouvelle-Zélande), s'exprimant également au nom de l'Australie et du Canada, a dit que la question du financement est cruciale pour l'avenir de

l'Organisation des Nations Unies. À cet égard, il est essentiel que tous les États Membres versent leurs contributions intégralement et ponctuellement pour assurer la stabilité de l'Organisation et lui fournir les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs convenus.

17. Les trois délégations sont préoccupées par les conséquences que pourrait avoir le niveau élevé des contributions non acquittées sur le budget ordinaire et les budgets de maintien de la paix, qui crée une disparité entre les États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts et ceux qui ne l'ont pas fait, en même temps qu'il entraîne des retards dans le remboursement des montants dus aux États qui fournissent des contingents et d'autres ressources. Étant donné que des problèmes de trésorerie empêchent l'Organisation de fonctionner comme prévu, il demande instamment aux États qui ne l'ont pas encore fait, de régler sans tarder leurs contributions non acquittées.

18. L'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande demeurent résolus à s'acquitter intégralement, ponctuellement et sans conditions de leurs quotes-parts, tout en reconnaissant que des différences dans les structures nationales et les calendriers financiers peuvent influencer sur le règlement ponctuel par certains États. L'orateur encourage tous les États Membres remplissant les conditions requises à tirer parti des mécanismes mis en place par l'Organisation pour faciliter le versement des contributions non acquittées.

19. La Cinquième Commission accorde un rang de priorité élevé à l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies, conformément à la vision du Secrétaire général en matière de réforme organisationnelle. À cette fin, un financement fiable de la part des États Membres doit être assuré intégralement, à temps et sans conditions pour permettre à l'Organisation de répondre aux exigences d'un monde en pleine mutation.

20. **M. Otsuka** (Japon) dit que les contributions mises en recouvrement sont indispensables au fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies et qu'il incombe aux États Membres de verser leurs quotes-parts intégralement et ponctuellement. En dépit de ses nombreuses priorités nationales, le Japon s'est acquitté fidèlement et intégralement de toutes ses contributions. Le Secrétariat doit également contribuer à améliorer la situation financière de l'Organisation, en recherchant d'autres gains d'efficacité et en prenant des mesures d'économie appropriées, notamment en veillant à l'utilisation judicieuse des ressources consacrées aux voyages.

21. Dans le cadre des rôles respectifs qui leur sont dévolus en matière de prévision et d'examen des ressources nécessaires, le Secrétariat et l'Assemblée générale ont pour objectif commun de déterminer un niveau de ressources qui soit réaliste et suffisant pour l'exécution des mandats. En conséquence, la Cinquième Commission a l'importante responsabilité de maintenir une discipline budgétaire stricte lors de l'examen de toutes dépenses supplémentaires prévues au titre de l'exercice biennal 2018-2019. Pour sa part, le Secrétariat doit faire en sorte que le budget soit utilisé de la manière la plus efficace possible dans le plein respect du principe de responsabilité.

22. **M^{me} Rodríguez Camejo** (Cuba) dit qu'en dépit de la situation mondiale complexe à laquelle fait face l'Organisation des Nations Unies, la tendance a de plus en plus consisté ces dernières années à réduire ses budgets et à attendre d'elle qu'elle fasse plus avec moins. Plusieurs fois par an, le Secrétaire général doit demander aux États Membres de s'acquitter de leurs contributions à l'Organisation, même s'ils y sont tenus, et malgré les efforts accrus déployés par la grande majorité d'entre eux pour payer leurs contributions à temps, intégralement et sans conditions. À cet égard, il convient de tenir compte des circonstances particulières qui empêchent certains pays en développement d'honorer leurs obligations, en dépit de leur volonté politique de le faire.

23. Les informations présentées à la cinquième séance de la Commission, le 16 octobre 2018, témoignent de la mauvaise santé financière de l'Organisation. Au 30 septembre 2018, le déficit du budget ordinaire s'élevait à 365 millions de dollars, épuisant les réserves, et les contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et des budgets de maintien de la paix représentaient 44 % et 51 %, respectivement, des montants mis en recouvrement pour ces catégories en 2018. Il est alarmant de constater que la majeure partie des arriérés de contributions reste le fait des États-Unis d'Amérique, qui, bien qu'ils rappellent régulièrement aux États Membres qu'ils sont le principal bailleur de fonds de l'Organisation, représente environ 58 % de l'ensemble des quotes-parts dues par les États Membres au 30 septembre 2018. Les plus de 800 millions de dollars dus par les États-Unis au titre des opérations de maintien de la paix entravent l'exécution intégrale des mandats connexes du Conseil de sécurité ; ont conduit l'Organisation à accumuler une dette considérable auprès des pays fournisseurs de contingents, dont beaucoup sont des pays en développement ; et empêchent l'Organisation de restituer aux États Membres les soldes excédentaires des comptes

d'opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé.

24. Il est clair que le fait que les États-Unis retiennent des paiements et ont tendance à présenter des contributions au budget ordinaire à la fin de l'année n'a rien à voir avec leur capacité de paiement et vise essentiellement à soumettre l'Organisation à un chantage financier. Il se trouve que les États-Unis bénéficient également de la plus importante distorsion dans la méthode de calcul du barème des quotes-parts, pour avoir exigé une réduction progressive du taux de contribution maximum, de 39,89 % en 1946 au taux actuel de 22 %. Il est en outre inquiétant de constater que les États-Unis cherchent à accroître le rendement de leurs investissements dans l'Organisation des Nations Unies, preuve qu'ils considèrent la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits de l'homme comme des débouchés commerciaux. De surcroît, il est paradoxal que les États-Unis s'élèvent contre les quotes-parts qu'ils doivent à l'ONU lorsque des sociétés américaines tirent des bénéfices importants de leurs activités avec l'Organisation et de sa présence sur le territoire des États-Unis. Ces bénéfices ont été évalués à environ 1,6 milliard de dollars à la fin de 2016. Néanmoins, les États-Unis cherchent une fois de plus à imposer leur volonté aux États Membres en réduisant leurs contributions, qui sont déjà bien en deçà du niveau correspondant à leur capacité de paiement.

25. Cuba est fière d'avoir réglé l'intégralité de ses quotes-parts, malgré les difficultés qu'elle rencontre en raison du blocus économique, commercial et financier imposé contre elle par les États-Unis depuis 56 ans, qui se renforce actuellement. Malgré cette tentative d'isolement de Cuba, son pays demeure attaché au multilatéralisme et aux valeurs et principes de la Charte.

26. **M. Gohar** (Pakistan) dit qu'avec la montée du populisme, du nationalisme et de l'unilatéralisme, la réalisation des objectifs de la Charte est essentielle et que l'ONU demeure un mécanisme indispensable pour relever les défis dans les domaines du développement, de la paix et de la sécurité internationales, des droits de l'homme et de l'action humanitaire.

27. La situation financière de l'Organisation est sombre, caractérisée par la diminution des ressources, l'augmentation du montant des contributions non acquittées, des réductions budgétaires arbitraires et une situation de trésorerie précaire. De fait, le montant des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix et du budget ordinaire s'élevait à 3,6 milliards de dollars au 30 septembre 2018.

28. Le Pakistan n'a cessé de promouvoir le multilatéralisme, ayant fourni plus de 200 000 soldats,

dont 156 ont fait le sacrifice ultime, à 46 missions dans 28 pays depuis 1960. En outre, son pays s'est acquitté de ses obligations internationales tout en versant l'intégralité de ses contributions au budget ordinaire et aux tribunaux internationaux. Il est néanmoins préoccupant de constater que, au 30 septembre 2018, 221 millions de dollars étaient dus aux États Membres qui fournissent des contingents, des forces de police et du matériel, dont 86 millions de dollars au titre des missions dont le mandat est terminé, 92 millions de dollars au titre des contingents et des unités constituées, et 43 millions de dollars au titre du matériel appartenant aux contingents.

29. En plus de peser sur ses liquidités et sa santé financière générale, la situation financière précaire de l'Organisation a exacerbé les difficultés opérationnelles, entravant l'exécution des mandats sur le terrain. Les États Membres devraient donc verser leurs contributions statutaires, conformément à la Charte. En outre, les effets négatifs du non-paiement continu des contributions mises en recouvrement doivent être pris au sérieux et la dette due aux pays fournisseurs de contingents, en particulier pour les missions de maintien de la paix dans le mandat est terminé, doit être remboursée intégralement et à temps.

30. **M. Kumar** (Inde) dit que les États Membres doivent s'acquitter de leurs contributions en temps voulu, conformément à leurs obligations juridiques envers l'Organisation. Malgré l'expansion continue au fil des ans des mandats confiés à l'Organisation, le budget ordinaire et celui des opérations de maintien de la paix ont diminué en termes réels et nominaux, tandis que les arriérés ont augmenté. Cette situation entrave l'exécution des mandats, au détriment des États Membres qui auraient bénéficié d'une exécution efficace et de ceux qui ont réglé leurs contributions en temps voulu. Les effets néfastes qu'elle produit sur ces États sont attestés par le problème de longue date relatif au traitement des comptes des missions de maintien de la paix dont le mandat est terminé et des arriérés de paiement dus à de nombreux États Membres, dont l'Inde, au titre du matériel appartenant aux contingents, fourni dans le cadre de ces mêmes missions.

31. Bien qu'elle fasse partie des 76 États auxquels l'Organisation doit des sommes importantes au titre des contingents et du matériel leur appartenant pour ce qui est des missions de maintien de la paix en cours, l'Inde l'appuie systématiquement, constitue son plus grand fournisseur de contingents et figure parmi les quelques États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts pour 2018. Elle s'est aussi acquittée entièrement de ses contributions au titre du budget ordinaire de 2019 à l'avance. Outre les sommes

considérables dues aux États Membres qui fournissent des contingents, des unités de police et du matériel appartenant aux contingents, d'importants paiements au titre des lettres d'attribution et des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité restaient dus. L'Inde espère que ces paiements seront réglés rapidement.

32. Il faut fixer une date limite pour le remboursement des sommes dues aux États Membres qui fournissent des contingents, des effectifs de police et du matériel appartenant aux contingents, y compris pour les demandes de remboursement au titre d'opérations de maintien de la paix dans le mandat est terminé. À cette fin, tous les États doivent s'engager à verser leurs contributions et à régler leurs arriérés intégralement et sans conditions.

33. **M^{me} Kalamwina** (Zambie) dit que, selon les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2018, publiées par le Fonds monétaire international, l'économie mondiale devrait croître à un taux de 3,7 %, le même taux que celui atteint en 2017. La stagnation du taux de croissance pourrait s'expliquer essentiellement par l'assombrissement des perspectives des principaux marchés émergents et économies en développement du fait, notamment, de conditions financières draconiennes, de tensions géopolitiques et de factures élevées des importations pétrolières. Les difficultés économiques et politiques croissantes empêchent certains pays en développement, surtout les moins avancés d'entre eux, d'honorer pleinement et ponctuellement leurs obligations financières. En effet, la Zambie fait partie de ces pays, puisqu'elle retrouve progressivement la stabilité après une récession économique en 2016 et 2017. Sa délégation s'oppose donc à tout ajustement de la méthode actuelle d'établissement du barème des quotes-parts qui aurait pour effet d'augmenter les contributions des États Membres, car ces augmentations ne feraient qu'entraver davantage leur capacité de s'acquitter de leurs obligations financières à l'égard de l'Organisation des Nations Unies. Néanmoins, la Zambie souligne la nécessité pour les États de payer intégralement et ponctuellement leurs contributions mises en recouvrement, vu que le montant important des arriérés et des contributions non acquittées accumulés risque de compromettre l'exécution des mandats. Les États Membres qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations financières pour des raisons indépendantes de leur volonté sont encouragés à présenter des échéanciers de paiement pluriannuels pour témoigner de leur détermination à exécuter les mandats de l'Organisation.

34. **M. Fu Daopeng** (Chine) dit que la Chine note avec satisfaction qu'au 30 septembre 2018, un plus grand nombre de pays que l'année précédente avaient versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire et au budget du maintien de la paix. Il est néanmoins préoccupant de constater que les contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix s'élèvent respectivement à 1,088 milliard de dollars et 2,523 milliards de dollars et que, pour la première fois depuis des années, les réserves du budget ordinaire ont été épuisées, ce qui a entraîné un prélèvement de 12 millions de dollars sur les comptes des missions dont le mandat était terminé.

35. Une situation financière saine est essentielle pour appuyer la gouvernance des Nations Unies, permettre à l'Organisation de s'acquitter de ses tâches et fonctions et assurer la réforme du système des Nations Unies. En tant que pays en développement et principal bailleur de fonds de l'Organisation, la Chine s'est acquittée intégralement et ponctuellement de toutes ses contributions pour 2018. Les pays qui ont les moyens de payer doivent le faire dès que possible, dans un geste de soutien à l'Organisation des Nations Unies, au multilatéralisme et aux réformes du Secrétaire général.

36. Pour continuer à renforcer la gestion budgétaire à l'ONU, il faut adopter des approches novatrices, mettre davantage l'accent sur la budgétisation axée sur les résultats, accroître le rapport coût-efficacité, améliorer la discipline budgétaire et intégrer la gestion budgétaire et la gestion des résultats. À cette fin, le Secréariat doit transposer à une plus grande échelle la gestion du rendement, assurer la discipline financière, et garantir l'utilisation efficace et responsable de chaque centime versé par les contribuables.

37. **M. Alyakin** (Fédération de Russie) dit que, dans ses prochains exposés sur la situation financière de l'Organisation, sa délégation souhaite que le Secréariat fournisse des informations sur l'état des paiements dus par l'ONU aux fournisseurs de biens et services et sur les mesures prises pour réduire les retards de paiement à ces fournisseurs. Le montant élevé des contributions non acquittées au titre du budget ordinaire et du budget des opérations de maintien de la paix est préoccupant, car le fait que les États Membres ne s'acquittent pas à temps de leurs obligations financières compromet le fonctionnement de l'Organisation et les résultats attendus de ses travaux. Néanmoins, un plus grand nombre d'États Membres ont versé l'intégralité de leurs contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix que l'année précédente ; les États qui ne l'ont pas encore fait devraient suivre leur exemple.

38. La Fédération de Russie a été l'un des premiers États Membres à verser l'intégralité de ses contributions mises en recouvrement au titre du budget ordinaire pour 2018. Elle a également payé ses contributions au titre du budget du maintien de la paix en temps voulu, sur notification du Secrétaire général. Les États Membres doivent régler leurs contributions au budget ordinaire et au budget des opérations de maintien de la paix dans les délais fixés et sans conditions préalables pour permettre à l'Organisation de s'acquitter efficacement des responsabilités que lui confient les États Membres.

39. **M^{me} Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) dit que le Gouvernement des États-Unis prend ses obligations internationales au sérieux. Le montant des quotes-parts dues par les États-Unis, tel que présenté par le Secrétariat, a été faussé du fait, notamment, de la différence entre le calendrier financier du Gouvernement des États-Unis et celui de l'ONU. L'affirmation selon laquelle son Gouvernement ne s'acquitte pas de ses obligations est manifestement erronée. Jusqu'à présent, en 2018, les États-Unis ont versé 1,4 milliard de dollars pour les opérations de maintien de la paix et 151 millions de dollars pour le budget ordinaire ; et verseront une contribution supplémentaire de 200 millions de dollars au budget ordinaire en octobre 2018. En tant que principal bailleur de fonds de l'Organisation, les États-Unis ont versé 10 milliards de dollars par an au titre des quotes-parts et des contributions volontaires pour des activités menées dans l'ensemble du système des Nations Unies. Son Gouvernement demeure résolu à appuyer son rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la sécurité, le développement et l'aide humanitaire, et la promotion des droits de l'homme.

40. Elle rappelle aux États Membres qui souhaitent soulever des questions politiques devant la Commission que les actions du régime cubain sont la cause principale des problèmes auxquels se heurte le peuple cubain et des difficultés que le Gouvernement cubain éprouve à s'acquitter de ses obligations financières. En outre, les mesures prises récemment dans le bâtiment des conférences ne cadrent pas avec le comportement d'un contributeur responsable de l'ONU attaché à la bonne gestion des ressources confiées à tous les États Membres et à l'utilisation de la Cinquième Commission comme instance de dialogue constructif. De telles actions témoignent des efforts déployés par le régime cubain pour détourner l'attention de la communauté internationale de la raison sous-jacente de l'embargo décrété contre Cuba, à savoir la répression que continue d'exercer le Gouvernement cubain sur son peuple et son incapacité de garantir les conditions d'une société libre et juste.

41. **M^{me} de Armas Bonchang** (Cuba) dit que la reconnaissance de la dignité du peuple cubain et des sacrifices qu'il a consentis l'oblige à répondre à la déclaration faite par la représentante des États-Unis. Cuba a constamment et sans hésitation apporté une partie de ses ressources limitées à l'appui du fonctionnement de l'Organisation des Nations Unies. Son pays est donc déterminé à parvenir à des accords par consensus avec les autres membres de la Commission et rejette les tentatives de soumettre l'organisation au chantage, notamment la retenue par les États-Unis de ses contributions financières. Les divergences d'opinion qui surgissent inévitablement entre les États Membres en raison du caractère multilatéral de l'Organisation des Nations Unies ne doivent jamais être une raison de retenir des fonds dont l'Organisation a un besoin urgent.

42. Cuba est encouragée par l'appui presque universel manifesté chaque année par l'Assemblée générale en faveur de la levée du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé par les États-Unis et qui témoigne de la reconnaissance par la communauté internationale de l'injustice commise à l'encontre de son pays au cours des 56 dernières années. Les États-Unis font constamment fi du droit international et des buts et principes de la Charte, bien qu'ils prétendent les promouvoir. En ne respectant pas ses engagements financiers en exécution de ses obligations morales et juridiques, ce pays fait clairement savoir qu'il ne souhaite contribuer que dans les domaines où son gouvernement peut exercer un contrôle étroit sur les fonds qu'il fournit. Cuba ne comprend pas pourquoi, si la capacité de payer n'est pas un problème, les États-Unis ne fournissent pas les fonds restants à l'ONU d'une manière transparente et visible.

43. **M^{me} Beagle** (Secrétaire générale adjointe à la gestion), exprimant sa gratitude aux États Membres qui ont versé l'intégralité de leurs quotes-parts, dit qu'elle apprécie la reconnaissance par certains États des problèmes rencontrés par le Secrétariat dans la gestion de l'Organisation des Nations Unies et dans l'exécution des mandats, compte tenu des difficultés de trésorerie. Le Secrétariat continuera d'exercer une discipline budgétaire stricte et d'utiliser les ressources qui lui sont confiées de manière rentable, efficace et transparente.

La séance est levée à 10 h 50.